

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/196 du 05 Avril 1977

Portant intégration et nomination de Mr.
NGOMA Philippe, Inspecteur du Cadastre
dans les cadres des SAF (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret ;
(/u le décret n° 62/426/FP du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°) ;
(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires ;
(/u l'acte n° 007/10 du 05.04.77 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
(/u le décret n° 77/165 du 05.4.77 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 75/179/MTPSI, DGT, DCGPCE du 18.4.75 portant reclassement et nomination de Monsieur NGOMA Philippe ;
(/u la lettre n° 58/PM, CG, PCM du 22.1.77 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 30.8.76 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets N°s 62/426/EP et 73/143 des 29.12.62 et 24.4.73 susvisés, Monsieur NGOMA Philippe, Inspecteur du Cadastre de 2e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastre), en service à Brazzaville, est intégré à concordance de catégorie dans les cadres des Services Administratifs et financiers (Administration Générale) et nommé Administrateur des S.A.P. de 3e échelon, indice 1010 ACC = néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./..

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT..

BRAZZAVILLE, le 25 Avril 1977

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL,

Louis Sylvain-Goma
- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA -

LE MINISTRE DES FINANCES

A. Mouissou-Fouatia
- A. MOUISSOU-FOUATIA -

Henri Lopes
Henri LOPES

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGT.DCGPCE.....3
- DF.....3
- C.F.....1
- M.C.H.H./E.....3
- DIION DU CADASTRE ...3
- PRESIDENCE DE LA R...2
- PARC DES EMPLOIS.....3
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....3